

BMG BULLIONFUND

RAPPORT SEMESTRIEL

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019



BMG BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2019 (non audités)



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018

(non audités)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	485,872	966 978
Placements en lingots (Coût moyen : 76 131 916 \$; décembre 2018 : 85 680 010 \$)	102 863 713	116 891 915
Souscriptions à recevoir	–	118 745
Montant à recevoir du courtier	182 999	–
Total des actifs	103 532 584	117 977 638
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	181 975	204 108
Rachats à payer	153 213	433 907
Distributions à payer	–	18 397
Créditeurs et charges à payer	161 907	173 776
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	497 095	830 188
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	103 035 489	117 147 450
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	73 978 676	87 069 366
Catégorie B2	1 271 152	1 295 190
Catégorie B3	788 779	961 809
Catégorie C1	1 178 017	1 603 123
Catégorie C2	4 844 652	4 618 109
Catégorie D	1 300 538	238 253
Catégorie E15	899 640	907 286
Catégorie F	18 774 035	20 454 314
	103 035 489	117 147 450

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Marty Nicandro
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2019 \$	2018 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Pertes nettes latentes sur les placements en lingots	(4 480 108)	(4 619 693)
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	4 750 717	5 272 426
Gains (pertes) de change	(5 326)	7 140
Frais de rachat anticipé	60	126
Autres	2 635	1 601
Total des revenus de placements	267 978	661 600
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	1 060 456	1 378 231
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	213 580	253 400
Frais d'entreposage des lingots	55 803	71 305
Taxe sur les services	129 214	160 026
Autres frais d'administration	12 670	14 480
Frais juridiques	9 955	9 955
Honoraires d'audit	19 005	19 005
Droits de dépôt	15 385	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	11 946	12 851
Total des charges	1 528 014	1 934 638
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 260 036)	(1 273 038)
Diminution de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	(1 089 847)	(1 090 089)
Catégorie B2	(9 106)	(11 206)
Catégorie B3	(7 893)	(6 296)
Catégorie C1	(15 295)	(7 558)
Catégorie C2	(13 877)	(35 091)
Catégorie D	9 489	(3 626)
Catégorie E15	(1 861)	(2 693)
Catégorie F	(131 646)	(116 479)
	(1 260 036)	(1 273 038)

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2019 \$	2018 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	117 147 450	143 980 745
Émission de parts rachetables	3 780 422	3 312 542
Rachat de parts rachetables	(16 632 347)	(17 434 778)
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 260 036)	(1 273 038)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	103 035 489	128 585 471

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2019 \$	2018 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 260 036)	(1 273 038)
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots	(260 000)	–
Produit de la vente de placements en lingots	14 558 811	16 025 364
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(4 750 717)	(5 272 426)
Pertes nettes latentes sur les placements en lingots	4 480 108	4 619 693
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du courtier	(182 999)	–
Diminution des frais de gestion à payer	(22 133)	(28 100)
Diminution des distributions à payer	(18 397)	–
Diminution des créiteurs et charges à payer	(11 869)	(6 772)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	12 532 768	14 064 721
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	3 780 422	3 312 542
Diminution des souscriptions à recevoir	118 745	36 034
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(16 632 347)	(17 434 778)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(280 694)	212 490
Sorties nettes liées aux activités de financement	(13 013 874)	(13 873 712)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	(481 106)	191 009
Trésorerie, à l'ouverture de la période	966 978	698 827
Trésorerie, à la clôture de la période	485 872	889 836

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2019

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	30 260,916	391,796	30 652,712	31 232 803	56 437 960	54,6
Lingots de platine	10 339,816	141,808	10 481,624	15 412 792	11 204 364	10,8
Lingots d'argent	1 749 026,992	21 900,763	1 770 927,755	29 486 321	35 221 389	34,1
Trésorerie				487 852	485 872	0,5
Total des placements				76 619 768	103 349 585	100,0

Les placements en lingots du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre huit catégories de parts. Les états financiers couvrent les parts de catégories A, B2, B3, C1, C2, D, E15 et F.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie C2	12 mars 2014
Catégorie B2	24 février 2014	Catégorie D	16 janvier 2018
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie C1	27 mars 2015	Catégorie F	15 septembre 2004

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories G et I, mais aucune de ces parts n'a encore été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019 (et les données comparatives pour le semestre clos le 30 juin 2018) conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2018 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 19 août 2019.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie et montants à recevoir du courtier.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créiteurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur des lingots d'or, d'argent et de platine est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot et le coût moyen des placements respectifs en lingots détenus en date des états de la situation financière est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes d'impôts sur le résultat inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le 1^{er} janvier 2018, le Fonds BMG a appliqué l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient classés dans l'une des trois catégories suivantes : comptabilisés au coût amorti, comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation en résultat net ou comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation dans les autres éléments du résultat global. Le classement est fondé sur le modèle d'affaires de l'entité relativement à la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés, à l'exception des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net; dans ces cas-là, la partie de la variation de la juste valeur liée aux changements au titre du risque de crédit inhérent à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global à moins qu'elle n'ait une incidence sur les montants comptabilisés en résultat.

Lors de l'application de la nouvelle norme, le classement des prêts et créances n'existe plus et tous les actifs financiers classés comme prêts et créances, y compris la trésorerie et les souscriptions à recevoir, ont été classés comme actifs financiers au coût amorti. Les placements de la société dans les lingots continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers de la société continuent également d'être classés comme passifs financiers au coût amorti.

Aux termes des dispositions transitoires, la direction a choisi de conserver les chiffres antérieurs tels qu'ils étaient présentés conformément aux normes précédentes, en reconnaissant l'effet cumulatif, le cas échéant, de l'application de l'IFRS 9 à titre d'ajustement du solde d'ouverture de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la date de la première application.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

L'incidence de l'application de l'IFRS 9, y compris l'adoption du modèle de dépréciation des « pertes attendues », a été jugée non significative. Par conséquent, aucun ajustement n'a été jugé nécessaire à ces états financiers intermédiaires en raison de l'adoption de l'IFRS 9, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2018.

Le 1^{er} janvier 2019, le Fonds BMG a appliqué l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* [l'« IFRIC 23 »], qui clarifie le traitement comptable utilisé pour refléter l'incertitude dans la comptabilisation et l'évaluation des impôts sur le résultat. L'IFRIC 23 aborde en particulier les points suivants :

- Si une entité doit ou non considérer le traitement fiscal incertain au cas par cas
- Les hypothèses qu'une entité fait concernant l'examen du traitement fiscal par les administrations fiscales
- La manière dont une entité détermine le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt
- La manière dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances

Le Fonds BMG a examiné l'incidence de l'IFRIC 23 sur la comptabilisation et l'évaluation des incertitudes relatives aux traitements fiscaux des impôts dans les territoires où il exerce ses activités et a déterminé qu'il n'existe aucun effet cumulatif sur le déficit d'ouverture ou d'autres éléments appropriés des capitaux propres à l'application.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif net de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	9 965 128	12 509 611	149 096	152 003
Parts émises	155 987	169 839	702	1 366
Parts rachetées	(1 558 075)	(1 479 058)	(2 426)	(3 612)
Solde à la clôture de la période	8 563 040	11 200 392	147 372	149 757
Nombre moyen de parts en circulation	9 294 106	11 842 880	147 668	150 535

	Catégorie B3		Catégorie C1	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	99 899	99 674	166 391	132 398
Parts émises	–	1 146	–	–
Parts rachetées	(17 474)	(1 575)	(43 588)	–
Solde à la clôture de la période	82 425	99 245	122 803	132 398
Nombre moyen de parts en circulation	93 351	99 101	151 936	132 398

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

	Catégorie C2		Catégorie D	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	517 230	525 509	24 164	–
Parts émises	54 265	23 411	110 613	11 308
Parts rachetées	(26 706)	–	(1 904)	–
Solde à la clôture de la période	544 789	548 920	132 873	11 308
Nombre moyen de parts en circulation	532 144	538 702	96 195	3 904

	Catégorie E15		Catégorie F	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	80 994	85 630	2 003 994	2 446 780
Parts émises	–	–	87 492	138 945
Parts rachetées	(526)	(2 338)	(241 344)	(399 954)
Solde à la clôture de la période	80 468	83 292	1 850 142	2 185 771
Nombre moyen de parts en circulation	80 752	85 332	1 960 720	2 329 021

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	87 069 366	1 349 067	(13 349 910)	(1 089 847)	73 978 676	8,64	(0,12)
Catégorie B2	1 295 190	6 000	(20 932)	(9 106)	1 271 152	8,63	(0,06)
Catégorie B3	961 809	–	(165 137)	(7 893)	788 779	9,57	(0,08)
Catégorie C1	1 603 123	–	(409 811)	(15 295)	1 178 017	9,59	(0,10)
Catégorie C2	4 618 109	474 466	(234 046)	(13 877)	4 844 652	8,89	(0,03)
Catégorie D	238 253	1 071 227	(18 431)	9 489	1 300 538	9,79	0,10
Catégorie E15	907 286	–	(5 785)	(1 861)	899 640	11,18	(0,02)
Catégorie F	20 454 314	879 663	(2 428 296)	(131 646)	18 774 035	10,15	(0,07)
Total	117 147 450	3 780 423	(16 632 348)	(1 260 036)	103 035 489	s. o.	s. o.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	109 986 267	1 522 355	(13 218 447)	(1 090 089)	97 200 086	8,68	(0,09)
Catégorie B2	1 317 577	12 068	(31 797)	(11 206)	1 286 642	8,59	(0,07)
Catégorie B3	954 418	11 000	(15 664)	(6 296)	943 458	9,51	(0,06)
Catégorie C1	1 265 459	–	–	(7 558)	1 257 901	9,50	(0,06)
Catégorie C2	4 652 872	214 329	–	(35 091)	4 832 110	8,80	(0,07)
Catégorie D	–	113 944	–	(3 626)	110 318	9,76	(0,93)
Catégorie E15	947 258	–	(26 600)	(2 693)	917 965	11,02	(0,03)
Catégorie F	24 856 894	1 438 846	(4 142 270)	(116 479)	22 036 991	10,08	(0,05)
Total	143 980 745	3 312 542	(17 434 778)	(1 273 038)	128 585 471	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie C2	0,87 %
Catégorie B2	1,49 %	Catégorie D	1,50 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie E15	0,50 %
Catégorie C1	1,00 %	Catégorie F	1,25 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 060 456 \$ (1 378 231 \$ en 2018).

Parts détenues par une partie liée

Aux 30 juin, le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes :

	2019	2018
Catégorie A	–	1
Catégorie D	–	100

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A, B, E et G, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2019, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 372 095 \$ (528 233 \$ en 2018).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2018, le Fonds BMG ne dispose d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être déduite du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire plutôt qu'un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des placements en lingots, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Les prix de l'or, de l'argent et du platine sont influencés par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et à répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2019, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 143 186 \$ (au 31 décembre 2018, 5 844 596 \$).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2019, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles en moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	181 975 \$	181 975 \$
Rachats à payer	–	153 213	153 213
Créditeurs et charges à payer	–	161 907	161 907
Parts rachetables	103 035 489	–	103 035 489

31 décembre 2018

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	204 108 \$	204 108 \$
Rachats à payer	–	433 907	433 907
Distributions à payer	–	18 397	18 397
Créditeurs et charges à payer	–	173 776	173 776
Parts rachetables	117 147 450	–	117 147 450

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2019, 99,9 % (31 décembre 2018 : 99,8 %) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 029 343 \$ (31 décembre 2018 : 1 169 300 \$).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	78 107	407 765	485 872
Placements en lingots	102 863 713	–	102 863 713
Autres actifs nets	(7 517)	(306 579)	(314 096)
Actif net	102 934 303	101 186	103 035 489
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

31 décembre 2018

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	48 622	918 356	966 978
Placements en lingots	116 891 915	–	116 891 915
Autres actifs nets	(10 580)	(700 863)	(711 443)
Actif net	116 929 957	217 493	117 147 450
Pourcentage	99,8 %	0,2 %	100 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

S I È G E S O C I A L 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A
1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, BMG Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de BMG Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en oeuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.